Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_086-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-086

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

Secrétaire de séance : M. Nils GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 1er octobre 2026 au 1er décembre 2026

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CLECT A CCA

M. François LE TOLLEC, adjoint au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Désignation des représentants de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à Concarneau Cornouaille Agglomération

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

En vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'agglomération.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil communautaire.

Par délibération n°20260507_09 du 7 mai 2026, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 24 membres au total, dont 6 membres pour la Ville de Concarneau.

Aussi il est proposé de procéder à la désignation au sein du Conseil municipal de 6 représentants pour siéger au sein de la CLECT à Concarneau Cornouaille Agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_086-DE

Ci-dessous la liste des membres proposés pour la CLECT :

- M. Patrick LAMOUR,
- M. Luc LESAGE
- M. Claude GUILLOU,
- Mme Eléna PATY,
- Mme Muriel LE PAGE,
- M. Thomas LE BON.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Approuve la liste des 6 représentants de la Ville de Concarneau à la CLECT de Concarneau Cornouaille Agglomération.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

